

Zeitschrift:	Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Herausgeber:	École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Band:	34 (1977)
Heft:	7
Artikel:	Le Clearing House : un Centre d'information "Sport pour tous" sous les auspices du Conseil de l'Europe
Autor:	Agten, Jean-Marie
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-997488

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Clearing House

Un Centre d'information «Sport pour tous» sous les auspices du Conseil de l'Europe

Jean-Marie Agten

Depuis le 1er janvier 1971, fonctionne à Bruxelles un centre s'occupant de la diffusion de l'information relative au développement du sport, principalement en Europe occidentale. Ce centre fait partie intégrante des structures de coopération européenne en ce qui concerne le Sport pour tous.

Il jouit d'une large notoriété auprès des hauts fonctionnaires des institutions gouvernementales ainsi qu'auprès des dirigeants des organisations sportives nationales qui sont en relation directe avec la coopération européenne.

En dehors de ces milieux malgré tout limités, le Clearing House est encore peu connu.

Qu'est-il?

Que fait-il?

Quelles sont ses structures?

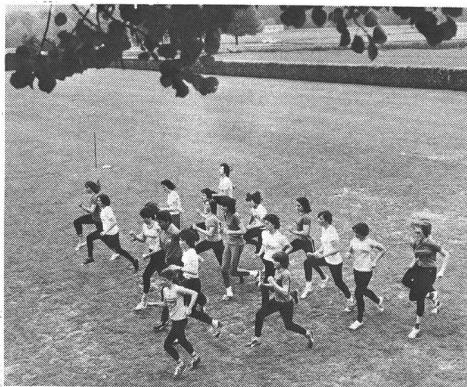
Cet article a pour but d'apporter réponse à ces questions.

Les origines

L'idée du «Sport pour tous» fut lancée en 1966 par le Conseil pour la Coopération culturelle du Conseil de l'Europe (CCC). C'est une chose qui, d'une façon générale, est actuellement bien connue. (Note de la rédaction: les pionniers dans ce domaine furent les pays scandinaves et la République fédérale d'Allemagne. La Norvège connaît le Sport pour tous depuis 1955, la RFA depuis 1959 et la Finlande et la Suède depuis 1960. La Suisse participe à cette campagne depuis 1969.) C'est à partir de ce moment que le Conseil de l'Europe est devenu, toujours davantage, un lieu de rencontre pour les responsables du sport, tant gouvernementaux que non gouvernementaux, des 21 pays membres du Conseil de la Coopération culturelle.

Lorsque l'on consulte les rapports des réunions de la période initiale de la coopération en matière de Sport pour tous, on ressent régulièrement tant le manque que le besoin d'une information réciproque.

Ce besoin se révéla vite important. En effet, la Norvège avait, en avril 1967, pour la première fois dans le monde, lancé une spectaculaire «Trim-campagne». Un certain nombre de pays manifestèrent un grand intérêt à la mise sur pied de pareilles actions de sensibilisation et souhaitèrent s'informer sur l'initiative norvégienne.



Peu de temps après la première Conférence-trim européenne (Oslo, 1969), les Etats membres firent un premier essai d'échange mutuel d'informations: chaque pays prit l'engagement d'adresser aux autres des exemplaires de tout nouveau document intéressant. Ce système, comme bien l'on pense, fit rapidement faillite; les belles promesses furent rapidement oubliées et les quelques informations malgré tout transmises s'avérèrent la plupart du temps peu exploitables du fait de la langue dans laquelle elles étaient rédigées. De là naquit l'idée de la création d'un secrétariat central européen pour l'échange d'informations, en d'autres mots d'un Clearing House.

La création d'un Clearing House expérimental

Compte tenu du fait que la section Sport du Conseil de l'Europe ne disposait pas des moyens nécessaires, le Ministère belge de la Culture néerlandaise proposa ses bons offices pour créer un Clearing House à Bruxelles. Cette offre fut acceptée avec reconnaissance par le Conseil de l'Europe et, en date du 1er janvier 1971, le Clearing House prit son départ, sur une base purement pragmatique.

Dès le début, le Clearing House fut constitué au départ des principes ci-après:

1. Il s'agit d'un centre d'information et non d'un centre de documentation. L'accent n'est pas mis sur la récolte de documents de tout genre, mais uniquement sur une diffusion active d'informations utiles.

2. Il est tout entier au service des structures de la coopération européenne et s'y trouve entièrement intégré. Cela signifie que les grandes lignes de sa politique et les ordres de priorité sont déterminés par les autorités compétentes de Strasbourg.

3. Le public concerné est avant tout constitué par les personnalités représentatives des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux des Etats membres du Conseil de la Coopération culturelle du Conseil de l'Europe.

4. Le champ d'action est le «Sport pour tous» dans son acception la plus large.

Sur cette base, le Clearing House fut le seul organisme de son espèce à être placé sous les «auspices du Conseil de l'Europe».

Durant les deux premières années d'activité, un réseau d'agents de liaison fut constitué au sein des Etats membres. Ces agents servaient à alimenter le Clearing House en documents originaux.

La création de l'ASBL Clearing House

Après un long cheminement des idées, en septembre 1973, le Clearing House expérimental fut, à l'initiative des Ministres belges de la Culture française et de la Culture néerlandaise, constitué en Association sans but lucratif. Les statuts firent l'objet d'une publication dans le Moniteur belge du 17 janvier 1974.

Les principes de base décrits plus haut furent maintenus, mais les méthodes de travail complètement revues:

1. Association de droit belge, l'ASBL Clearing House se vit dotée d'une Assemblée générale et d'un Conseil d'Administration. Ce dernier est constitué de représentants de l'ADEPS, du BLOSO et du Conseil de l'Europe.

On trouve ensuite un Directeur exécutif assisté de 4 collaborateurs full-time.

2. Les agents de liaison furent remplacés par des bureaux nationaux de liaison, officiellement mandatés, dans tous les Etats membres.

Ces bureaux ont la double tâche:

– d'alimenter le Clearing House en documentation nouvelle concernant le développement du sport dans les Etats membres;

- de diffuser les publications du Clearing House.

3. Les publications antérieures furent remplacées par un système de fiches d'information.

Activités actuelles

Il convient de signaler deux grands domaines d'activités:

- la relation périodique de l'état du développement du sport (via les fiches d'information);
- la constitution de dossiers d'information relatifs aux domaines qui sont choisis par les institutions compétentes du système de coopération européenne.

1. Les fiches d'information

Dix fois par an le Clearing House publie un jeu de fiches, en langues anglaise, française et néerlandaise. Un jeu comporte une vingtaine de fiches au format 21 x 13,5 cm.

Les domaines concernés sont d'une grande diversité: nouvelles relatives aux campagnes nationales de sensibilisation, grandes tendances en politique sportive, initiatives locales, données statistiques de participation sportive, organisation du sport dans les Etats membres, plannings d'infrastructure sportive, etc. Chaque fiche comporte une description concise du sujet concerné et mentionne soit la source d'information, soit une adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues. Des documents spécifiques importants sont parfois publiés intégralement en annexe aux fiches (ex. nouvelles lois). La documentation du Clearing House connaît un succès appréciable. Certains Etats membres ont pris l'initiative de traduire intégralement les fiches dans leur langue nationale (Espagne, Turquie); d'autres en publient des extraits dans leurs propres publications (ADEPS, BLOSO, Pays-Bas, Angleterre).

Jusqu'il y a peu, les fiches étaient uniquement diffusées, exception faite des initiatives susmentionnées, par l'intermédiaire des bureaux nationaux de liaison ou à l'intervention de bureaux correspondants officiels dans quelques pays non membres (Canada, Japon, USA). Il y a lieu de mentionner aussi quelques accords d'échange avec un certain nombre d'organisations ou pays. Un système d'abonnement n'existe donc pas.

En raison de l'intérêt croissant constaté tant en Europe que dans d'autres continents, le Conseil d'administration du Clearing House a décidé d'offrir à tout ceux qui le désireraient la possibilité de souscrire aux fiches.

Le coût de l'abonnement (1 an - 10 jeux) est de 500 francs belges. Les intéressés peuvent verser ce montant au compte bancaire numéro 210-0077798-56 du Clearing House (4 - 27, Galerie Ravenstein, B-1000 Bruxelles) en indiquant: «fiches d'information: version soit en langue anglaise, en langue française ou en langue néerlandaise.»

2. Les dossiers d'information

Ces dossiers constituent une contribution directe du Clearing House à la réalisation du programme du Conseil de l'Europe.

Ce programme comporte six thèmes prioritaires:

- le rôle de la télévision dans la promotion de la participation sportive active;
- l'introduction du sport à l'école;
- le sport pour les jeunes ayant quitté l'école;
- les équipements intégrés;
- la législation sportive;
- le financement du sport.



Les quatre premiers thèmes cités ont été confiés par le Conseil de l'Europe à un des Etats membres en l'occurrence, Norvège, France, Suède, Royaume-Uni. Le Clearing House est lui-même responsable des deux derniers; il collabore aussi dans les quatre autres thèmes.

Jusqu'à présent, le Clearing House a rassemblé des dossiers d'information en ce qui concerne «Sport et télévision» et «La réglementation des assurances sportives». Des publications détaillées feront suite.

A l'heure actuelle, de nouveaux dossiers d'information sont en voie de constitution concernant:

- a) les lois, décrets et règlements relatifs au doping;
- b) les systèmes nationaux de financement du sport, etc.

Projets en cours

Outre cela, le Clearing House œuvre maintenant à la réalisation de deux nouveaux projets importants: la mise sur pied d'un système d'échange pour l'information scientifique en matière sportive et l'étude des possibilités d'établissement d'une banque européenne de données (sur base d'un ordinateur) pour les statistiques et recherches.

1. L'échange de l'information scientifique

A la requête du Conseil de l'Europe, des centres relais ont été établis dans les Etats membres. Ces centres ont à peu près les mêmes fonctions que les bureaux de liaison. Ceux-ci doivent alimenter le Clearing House en informations à caractère politique; les premiers cités doivent se préoccuper de fournir des éléments ayant trait à la recherche scientifique.

Les centres relais travaillent actuellement à l'établissement de l'inventaire (sur base d'un questionnaire européen standardisé) des projets de recherche en cours dans les institutions spécialisées d'Europe occidentale. L'établissement d'un semblable inventaire sera annuel.

Les premiers résultats doivent parvenir au Clearing House au début de 1977. Ils seront intégralement publiés et en même temps introduits dans un ordinateur.

Les centres relais doivent aussi fournir des informations sur les implications politiques d'enquêtes antérieures importantes. Ces renseignements seront, dans le courant de 1977, repris dans les fiches d'information du Clearing House.

2. La banque européenne de données

Cette question est en cours d'étude. Deux essais sont envisagés: l'un consistera dans la mise en ordinateur des données de l'inventaire des projets de recherche, l'autre aura trait à l'emmagasinage de données statistiques fournies par l'étude Rodgers-Castejon.

Si ces essais sont concluants, ils pourront éventuellement conduire à l'adjonction, en plus de sa fonction actuelle d'information pour le Clearing House, d'une mission de documentation, sur base d'un ordinateur au service des preneurs de décision politique.